

# La rentrée parlementaire avancée de trois semaines

INSTITUTIONS Les députés régionaux feront leur rentrée en septembre

► La Région bruxelloise dispose de l'autonomie nécessaire pour fixer la date de rentrée de son parlement.

► Dès cette rentrée, les députés reprendront leurs travaux le 21 septembre.

Voilà un effet de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat considéré par beaucoup comme positif. La Région bruxelloise dispose enfin, au même titre que les autres entités belges, de l'autonomie nécessaire pour modifier sa date de rentrée parlementaire. Alors que les écoliers resteraient bien en vacances quelques semaines de plus, les députés bruxellois, eux, tréignent de retrouver l'hémicycle.

Depuis sa création, le parlement de la Région bruxelloise reprend ses travaux le troisième mercredi d'octobre, selon la loi spéciale du 12 janvier 1989. A

l'instar des autres parlements, les Bruxellois interrompent leurs débats le 21 juillet. Cela leur faisait donc une trêve de près de trois mois. Bien trop longtemps pour les députés surtout que dès le mois de septembre, les sujets d'actualité ne manquent pas.

Alors que les autres entités disposent de l'autonomie constitutive nécessaire au changement de calendrier depuis 1993, la Région bruxelloise ne peut en jouir que depuis les révisions constitutionnelles publiées le 31 janvier 2014.

Comme il s'agit d'une loi spéciale, il faut cependant une majorité élargie pour modifier la date. En septembre 2014, Charles Picqué (PS), président du parlement bruxellois, a proposé en bureau élargi d'avancer la rentrée au 3<sup>e</sup> lundi du mois de septembre afin de ne pas coïncider avec celle d'un autre hémicycle.

Les procédures avancent dès à présent. La prise en considéra-

tion a lieu dès la séance plénière de ce vendredi. Le texte sera renvoyé en commission pour un débat puis un vote ce lundi 27 avril. Enfin, les débats et le vote définitif devraient avoir lieu le 22 mai. Il ne devrait pas avoir de débats houleux sur le sujet puisque 10 députés issus des différents partis de la majorité et de l'opposition à l'exception du Vlaams Belang ont co-signé le texte.

Concrètement, la rentrée parlementaire bruxelloise aura lieu le 21 septembre 2015, soit trois semaines plus tôt qu'en 2014. Charles Picqué a l'intention de profiter de ce temps de travail supplémentaire pour développer les activités du parlement. Cela permettra d'approfondir les sujets mais aussi d'organiser des séances spéciales consacrées à des grands enjeux bruxellois comme le radicalisme, les métiers en pénurie, la problématique du RER, Uber, les investissements réalisés dans le cadre de Beliris ou encore l'activation d'une commission chargée des relations avec l'Europe. ■

VANESSA LHUILLIER